

EDUCATION PRIORITAIRE**Situation actuelle, état des lieux et propositions****1- Où en est l'Education prioritaire ?****1.1- éléments chiffrés :**

- en janvier 2009 : l'éducation prioritaire comptait 1 110 collèges en EP dont 254 en RAR et 856 en RRS (en 2005 : 1139 zep-rep)
- RAR : 254 collèges, 1750 écoles
Sont scolarisés : 260 000 écoliers, 122 700 collégiens (5% des élèves)
- RRS : 856 collèges, 5329 écoles
Sont scolarisés : 800 000 écoliers, 400 000 collégiens (15% des élèves)
- des diversités académiques semblables à celles constatées pour les collèges : la part des écoles AR oscille entre 7% pour l'académie d'Aix-Marseille, 6% pour celle de Lille et 0,3 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 23,5% des écoles sont AR contre 3% en France métropolitaine

Mais aussi

751 ZUS

215 quartiers « Espoir banlieue »

- selon le rapport de la Cour des comptes adressé au Sénat le 22/09/09 et publié le 03/03/10, le coût des moyens financiers octroyés à l'Education prioritaire s'établit ainsi en 2009 à 1.192 millions d'euros dont :
 - 804,6 millions d'euros liés à un meilleur encadrement : 14.410 emplois temps plein supplémentaires dont 7400 dans le 1^{er} degré, 6514 dans le 2nd degré et 484 CPE.
 - 121,9 millions d'euros d'indemnités spécifiques
 - 117,6 millions d'euros au titre de la présence de 4906 assistants d'éducation supplémentaires
 - 9,8 millions d'euros au titre de l'opération « Ecole ouverte »
 - 2,1 millions d'euros de crédits pédagogiques supplémentaires (soit un surcoût de 5,6 euros par élève concerné)
 - 136,5 millions d'euros en faveur de l'accompagnement éducatif et les stages de remise à niveau.

Pour 2010, ce montant devrait atteindre 1.204 millions d'euros.

1.2- où en est la politique de l'Education prioritaire ?

Depuis 2006, aucun texte officiel du ministère de l'Education nationale n'a proposé les orientations d'une politique d'éducation prioritaire qui aurait sa cohérence du point de vue de la politique éducative et s'articulerait avec d'autres politiques territoriales. Depuis 4 ans, des textes se sont succédés annonçant des mesures correspondant à la lettre de mission de Nicolas Sarkozy à son ministre de l'éducation ; citons notamment :

- mise en place de l'accompagnement éducatif
- déplacements de classes (le « busing ») appelé « mixité choisie »
- création de 30 sites d'excellence pour les lycées
- création de banques de stages
- ouverture des classes préparatoires aux grandes écoles pour les élèves boursiers
- internats d'excellence
- lutte contre le décrochage scolaire
- assouplissement de la carte scolaire, destiné notamment aux boursiers au mérite
- mise en place de l'aide personnalisée
- opération « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »
- destruction possible et éventuelle reconstruction des collèges particulièrement dégradés
- sans oublier l'inscription de 12 collèges privés en RAR

Concernant les effets de ces choix politiques, on peut très schématiquement signaler :

- l'absence de perspectives claires et de calendrier politique : on est passé de la classification EP1/EP2/EP3 aux RAR et RRS sans indications sur l'évolution de la carte de l'EP ni des articulations possibles avec l'évolution de la carte des ZUS
- les questions du pilotage national ou académique et de l'évaluation des dispositifs (ex : la question de l'évaluation des RAR)
- la minoration de la prise en compte du 1^{er} degré : spécificité et importance de l'école maternelle, construction des apprentissages et évaluation de la politique des cycles, place de l'IEN dans le pilotage local...
- l'absence d'une véritable politique des ressources humaines
- la remise en cause des projets engagés par les mesures de suppressions de postes
- les difficultés inhérentes au « mille-feuilles » des dispositifs proposés.

Et pourtant l'Education prioritaire manifeste toujours une réelle vitalité comme en témoignent les nombreuses initiatives locales dont peut témoigner, entre autres, quotidiennement le site de l'OZP.

2- Réflexions sur deux défis lancés à l'Education prioritaire

2.1- l'extension de la géographie de l'E.P :

1981 : mise en place de 363 ZEP bénéficiant de 11625 nouveaux emplois

1990 : 1ère relance (Jospin) : détermination de la carte des ZEP en la faisant se rapprocher de celle de la politique de développement social des quartiers (DSU/DSQ) ; 557 zones sont alors recensées avec des moyens supplémentaires (postes, crédits, stages de formation continue).

1998 : 2ème relance (S.Royal) : avec la publication du rapport Moisan-Simon, l'accent est mis sur les objectifs pédagogiques et le pilotage. Les Assises nationales de Rouen, au printemps 1998, mettent en évidence les réussites du terrain.

1999 : 869 Réseaux d'Education prioritaire sont créés à partir des cartes des zones. Le projet du réseau est formalisé en un contrat de réussite.

2006 : 3^{ème} relance (De Robien) : la carte de l'éducation prioritaire différencie 3 niveaux : EP1, EP2 et EP3. Le niveau EP correspond à 249 réseaux Ambition réussite (RAR) dans lesquels des professeurs référents ou d'appui interviennent.

2007 : Réseaux Ambition réussite et réseaux de réussite scolaire deviennent les seules dénominations officielles.

2010 : année de l'évaluation des RAR ?

Cette évolution de la géographie de l'éducation prioritaire pose plusieurs questions :

-l'extension importante de la carte de l'E.P constitue-t-elle un gage d'efficacité ?

- Cette extension déraisonnable signifie-t-elle que désormais la scolarisation des élèves de milieux populaires relève d'un dispositif dérogatoire et ne fait plus partie des missions normales du service public ?

-L'absence d'évaluation nationale et d'initiatives comme les Assises de Rouen de 1998 mettent en évidence les aléas du pilotage du dossier par le ministère de l'Education nationale et traduisent une gestion au fil de l'eau ne prenant pas en compte les réalisations positives des équipes locales.

- Quels principes et quels critères pour l'évolution de la carte de l'E.P ?

2.2- la logique politique de l'Education prioritaire

Une politique d'éducation prioritaire peut viser plusieurs cibles :

- des territoires avec les populations scolaires qui y vivent, les établissements scolaires qui accueillent ces populations, mais aussi l'ensemble des acteurs et des ressources mobilisables sur ces territoires ou à leur profit.
 - ou bien, uniquement des établissements scolaires et les populations scolaires qu'ils accueillent
 - ou bien des individus ou des publics scolaires particuliers
- Selon la réponse retenue, on n'aura pas la même politique.

En 1981, la politique menée par Alain Savary se propose de « contribuer à corriger l'inégalité sociale par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé ». (circulaire du 01/07/1981).

En 1990, Lionel Jospin insiste également sur l'aspect territorial de cette politique : « la nature des problèmes affrontés et la nécessaire continuité de l'action dans le temps impliquent que chaque Zep constitue un ensemble cohérent offrant un éventail de ressources scolaires et éducatives diversifiées et aussi complet que possible ». (circulaire du 01/02/1990).

En 1997, si la circulaire du 31 octobre qui prépare les assises nationales annonce « une relance de la politique des zones prioritaires celle du 10 juillet 1998 qui suit ces assises organise la « relance de l'éducation prioritaire » ce qui n'est pas la même chose. Ce ne sont plus les zones qui sont prioritaires, c'est l'éducation !

En 2006, Gilles de Robien annonce vouloir passer d'une logique de zone à une logique de public, public dont les difficultés peuvent être de nature diverse. Il se situe là dans la continuité politique des modifications apportées au code de l'éducation par la loi Fillon (2005) : suppression des références aux situations objectives notamment en matière économique et sociale et introduction d'un objectif d'égalité des chances assuré par des bourses liées non seulement aux ressources mais au mérite.

En 2007, la lettre de mission de Nicolas Sarkozy à Xavier Darcos poursuit dans cette logique et invite le ministre à plus d'attention pour les élèves méritants des établissements défavorisés que pour les élèves en difficulté. Cette lettre de mission n'évoque jamais l'éducation prioritaire et encore moins les zones prioritaires ou les RAR.

3- Des propositions pour retrouver le sens de l'éducation prioritaire

3.1- Le classement en E.P sera lié à une double condition : qu'il réponde aux besoins des élèves de certains territoires et qu'un projet existe, le projet est conçu par les acteurs de terrain, y compris les parents et les collectivités territoriales.

3.2- L'E.P se définit d'abord par son ambition pédagogique. Il faut généraliser les pratiques pédagogiques qui ont réussi dans certaines Zep. Il s'agit de :

- développer le travail en équipe et une démarche de projet, en particulier pour enseigner à des groupes hétérogènes
- former l'ensemble des équipes de premier et du second degré à l'analyse de pratiques, à l'évaluation, au travail en partenariat
- placer des projets culturels forts au cœur des apprentissages, à l'opposé de tout repli frileux sur les apprentissages fondamentaux
- faire vivre des dispositifs pédagogiques qui rompent avec la forma scolaire classique « un maître/une classe/une discipline ».

3.3- Des moyens budgétaires affectés à l'E.P destinés à donner aux équipes la capacité de travailler autrement :

- par un effort de formation continue conçue comme un accompagnement et un échange de pratiques
- par du temps pour la concertation et l'accompagnement
- par des moyens d'enseignement accrus

3.4- Le pilotage d'un dispositif dérogatoire :

Sans gestion des ressources humaines, il n'y aura pas d'éducation prioritaire. Il s'agit au minimum d'obtenir que soient affectés dans les réseaux des personnels : ien, principaux, coordonnateurs et enseignants référents, volontaires, capables d'y développer les pratiques qui ont déjà réussi.

Le pilotage du dispositif est nécessaire. Il ne doit pas se traduire par une reprise en main hiérarchique mais doit être continu et concerté.

Le rôle des coordonnateurs sera renforcé et la fonction de professeur référent sera évaluée comme un nouveau métier à inventer.

3.5- Le premier degré doit être au cœur de l'éducation prioritaire et retrouver une place centrale dans le dispositif. C'est dans les écoles maternelles et élémentaires que la lutte contre l'échec scolaire peut être la plus efficace.

3.6- Dans les territoires de l'éducation prioritaire, la responsabilité des collectivités territoriales et de la politique de la ville est décisive. Un cadre interministériel coordonnera politique de la ville et politique de l'Education nationale.

3.7- Dans l'Education prioritaire plus qu'ailleurs, les parents d'élèves sont des partenaires indispensables à la réussite

3.8- Lorsque les territoires actuellement classés en éducation prioritaire mais non classés en RAR ont entrepris le travail en partenariat avec les parents et l'environnement, la liaison inter degrés, la mise en œuvre de vrais contrats de réussite, les moyens qui ont permis ces transformations devront être maintenus.

La question des moyens d'enseignement devrait être incluse dans une réforme plus générale. Pour plus d'équité mais aussi pour que le débat pédagogique ne soit pas toujours étouffé par la question de la répartition annuelle des moyens budgétaires, la gestion d'ensemble du système éducatif devrait tendre vers une distribution des moyens proportionnelle aux difficultés sociales des publics accueillis.

3.9- Pour une transformation globale du système éducatif.

Pour Alain Savary, l'institution de l'Education prioritaire était l'un des volets d'une transformation d'ensemble du système éducatif et des pratiques professionnelles dont les Zep étaient les laboratoires. De nouveau, il faut chercher ce qui, en éducation prioritaire, fabrique de la réussite et permet d'interpeller le système éducatif dans son ensemble sur les évolutions nécessaires.

L'éducation prioritaire ne peut se penser en dehors d'une réforme d'ensemble du système.

L'horizon de l'éducation prioritaire était et doit rester d'être un système provisoire.

Les caractéristiques des ZEP qui réussissent : rapport Moisan - Simon 1997

- Une taille « à échelle humaine »
- Un pilotage réel qui assure la cohérence des pratiques
- L'existence de véritables équipes autour d'un projet fort, élaboré collectivement
- Des projets ayant un niveau élevé d'exigences, centrés sur les apprentissages, visant à transformer « l'ordinaire de la classe » et ne se résument pas à des actions spectaculaires.
- Une école ouverte sur l'extérieur
- Une scolarisation à 2 ans élevée
- la stabilité des enseignants, qui permet d'assurer la continuité pédagogique
- Un investissement important des collectivités locales, tout en respectant les missions respectives des différents partenaires